

## Niveau des pensions de retraite dans le secteur public en Tunisie

Les déficits financiers des caisses de retraite<sup>1</sup> et notamment de la CNRPS, défraient aujourd'hui la chronique. « Victime » de son bon fonctionnement, la caisse du secteur public a épuisé ses réserves et se trouve désormais dans une situation de déficit structurel. Comme dans tout système de retraite par répartition, le niveau des pensions constitue un des facteurs explicatifs du déficit financier.

Dans ce contexte, ce travail se place en amont de la problématique financière et dresse une analyse approfondie de l'évolution du niveau des pensions du secteur public en Tunisie.

Pour cela, une approche qualitative permet de mieux cerner le niveau des pensions par rapport à certains indicateurs comme le SMIG, mais également de mesurer le niveau d'inégalité entre les retraités.

### 1. Le système de retraite dans le secteur public :

#### 1.1 La législation :

Géré par la Caisse Nationale de Retraite et de Prévoyance Sociale, le système de retraite public jouit d'un taux de couverture de 100%.

La pension maximale y est fixée à 90% du salaire de référence sous condition de 40 ans de cotisations, alors que la pension minimale servie ne peut être inférieure à 2/3 du SMIG.

L'âge légal de départ à la retraite est fixé à 60 ans à l'exception de certaines catégories<sup>2</sup>.

L'ouverture de droits à la pension demande 15 ans de cotisations sauf pour les ouvriers occasionnels où l'ancienneté minimale exigée est de 10 ans.

Le montant de la pension dépend de deux éléments : le salaire de référence<sup>3</sup> et le taux de pension qui, variant entre 35% et 90%, est déterminé en fonction du taux d'annuité et de la durée de service selon la répartition suivante :

- 2 % par an pour les dix premières années,
- 3% par an les dix années suivantes,
- 2% par an pour les années ultérieures.

Notons aussi que dans le secteur public, les pensions sont indexées sur les salaires.

#### 1.2 La situation démographique :

En 2012, le nombre des retraités du secteur public était de 183 296 dont 87% sont des hommes et 13% des femmes. Entre 2002 et 2012, le nombre des retraités a évolué à un taux de croissance annuel moyen de 6,1%, alors que pour la même période le nombre des actifs a augmenté à un taux annuel moyen de 2,6%, ce qui a entraîné une croissance rapide du ratio de dépendance.

1. Le résultat financier de la CNRPS était négatif en 1993 et 1994. Le relèvement graduel des taux de cotisations a permis de redresser la situation à partir de 1995. Cependant la situation financière est à nouveau déficitaire depuis l'année 2000.

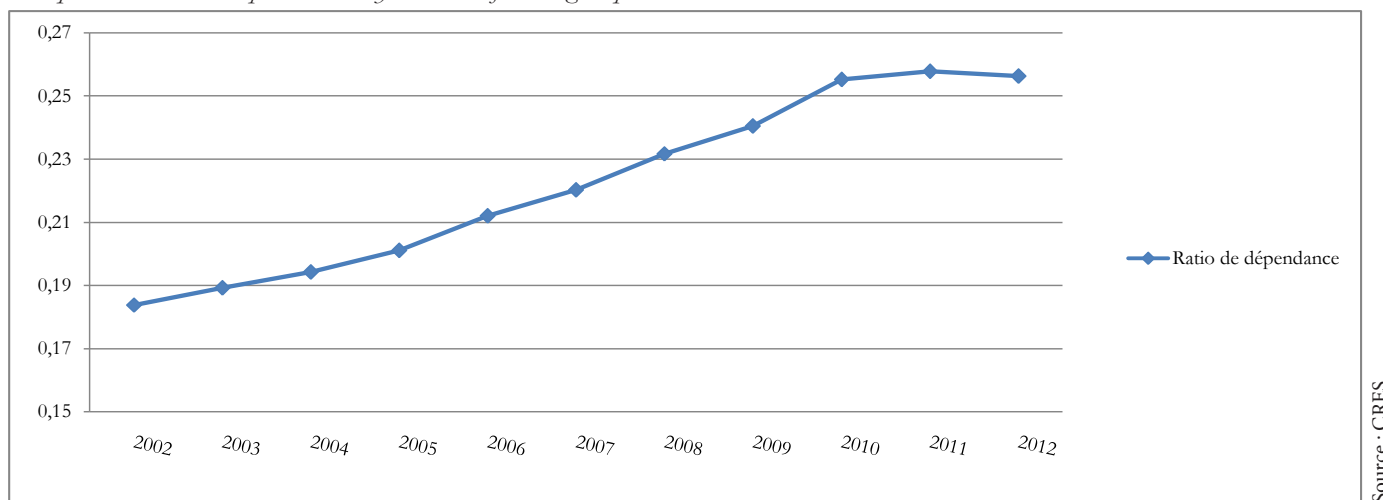
2. Loi 1985-12 du 05 Mars 1985, portant régime des pensions civiles et militaires de retraite et des survivants dans le secteur public telle que complétée et modifiée / Loi n° 2007-43 du 25 juin 2007, modifiant et complétant les lois régissant les pensions servies au titre des régimes de retraite, d'invalidité et de survivants dans les secteurs public et privé et des régimes spéciaux.

3. Le salaire de référence est calculé sur la base de la dernière rémunération ayant fait l'objet de retenues pendant une période minimum de 3 ans (ou la rémunération afférente à la fonction la plus élevée effectivement exercée pendant une période minimum de 2 années au cours de la carrière).

Plusieurs facteurs socio-économiques peuvent expliquer cette évolution ; Outre l'amélioration de l'espérance de vie à l'âge de 60 ans, évoquée plus haut, la sortie massive à la retraite des actifs ayant rejoint le secteur public durant les années 70-80, ainsi que le faible rythme de recrutement

pour le secteur public par rapport aux flux des retraités, sont aussi des facteurs agissant sur l'évolution du ratio de dépendance. Le graphe suivant représente cette évolution, où l'on constate que le ratio de dépendance passe de 18,4% en 2002 à 25,6% en 2012.

Graphique n°1 Ratio de dépendance du système relatif au régime public 2002-2012



Source : CRES

En 2012, le ratio de dépendance est de 26 retraités pour 100 actifs – une hausse d'environ 7,2 points par rapport à son niveau de 2002.

## 2. Les niveaux de pension dans le secteur public:

### 2.1 Etat des lieux :

En 2012, la pension mensuelle<sup>4</sup> moyenne versée par la Caisse Nationale de Retraite et de Prévoyance Sociale, était de 891,5 dinars, soit 3 fois le SMIG<sup>5</sup> et 86% du salaire moyen dans le secteur public.

Dans le cadre du régime général, sans tenir compte des régimes spéciaux<sup>6</sup>, en 2012, les femmes retraitées percevaient une pension mensuelle moyenne de 838DT, contre 901 DT pour les hommes.

Une raison principale semble être à l'origine des écarts

des pensions moyennes entre hommes et femmes: Elle concerne les différences de profils de carrière aboutissant, in fine, à des écarts du salaire de référence et du taux de pension.

Par ailleurs, au cours de la période 2002-2012, la répartition des retraités selon le niveau de pension s'est améliorée, Ceci s'explique notamment par l'importance de la durée de service accumulée qui génère un taux de pension plus élevé comme l'illustre le tableau suivant:

Tableau n°1 : Répartition des retraités selon les classes de pension 2002-2012

Classe de pension	2002	2004	2006	2008	2010	2012
Inf au SMIG	17,15	14,53	11,91	11,57	7,65	5,73
[SMIG-2SMIG[	35,10	33,53	31,66	30,85	28,74	24,57
[2SMIG-3SMIG[	22,21	21,57	21,63	21,48	22,84	23,10
[3SMIG-4SMIG[	15,41	18,58	20,98	23,12	24,76	27,75
[4SMIG-5SMIG[	4,94	5,81	7,23	6,49	8,13	9,53
[5SMIG-6SMIG[	2,29	2,65	2,89	2,94	3,38	3,96
Sup à 6 SMIG	2,90	3,33	3,7	3,55	4,5	5,36
<b>Total</b>	100	100	100	100	100	100

Lecture :

en 2012, 24,57% du nombre des retraités perçoivent une pension variant entre 1 SMIG et 2 SMIG

Source : CRES

4. Rapport d'activité de la CNRPS pour l'exercice de l'année 2012

5. SMIG = 301 DT en 2012

6. Les régimes spéciaux : pour les membres du gouvernement, les membres des chambres de députés et les conseillers et les gouverneurs, les omdas.

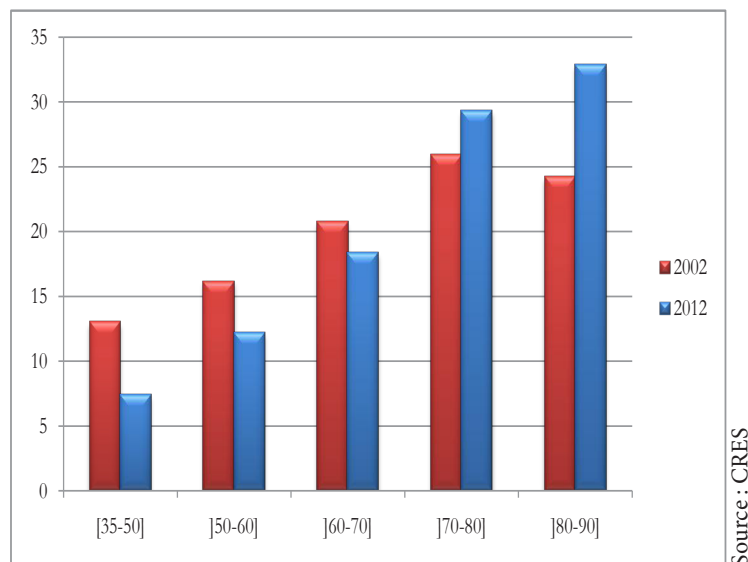
Le graphe n°2 illustre une distribution des retraités selon le taux des pensions pour les années 2002 et 2012, et révèle que près de la moitié des retraités bénéficiaient des taux de pension les plus élevés, correspondant aux tranches du taux de pension 70-80 et 80-90%.

De plus, la tranche de taux de pension la plus élevée, correspondant à la proportion des retraités la plus forte (le mode), réalise l'accroissement le plus large entre 2002 et 2012 : elle passe de 24,2% à 32,8%.

La stabilité de l'emploi et la durée des cotisations expliquent principalement ces caractéristiques structurelles de la population retraitée et de leur évolution.

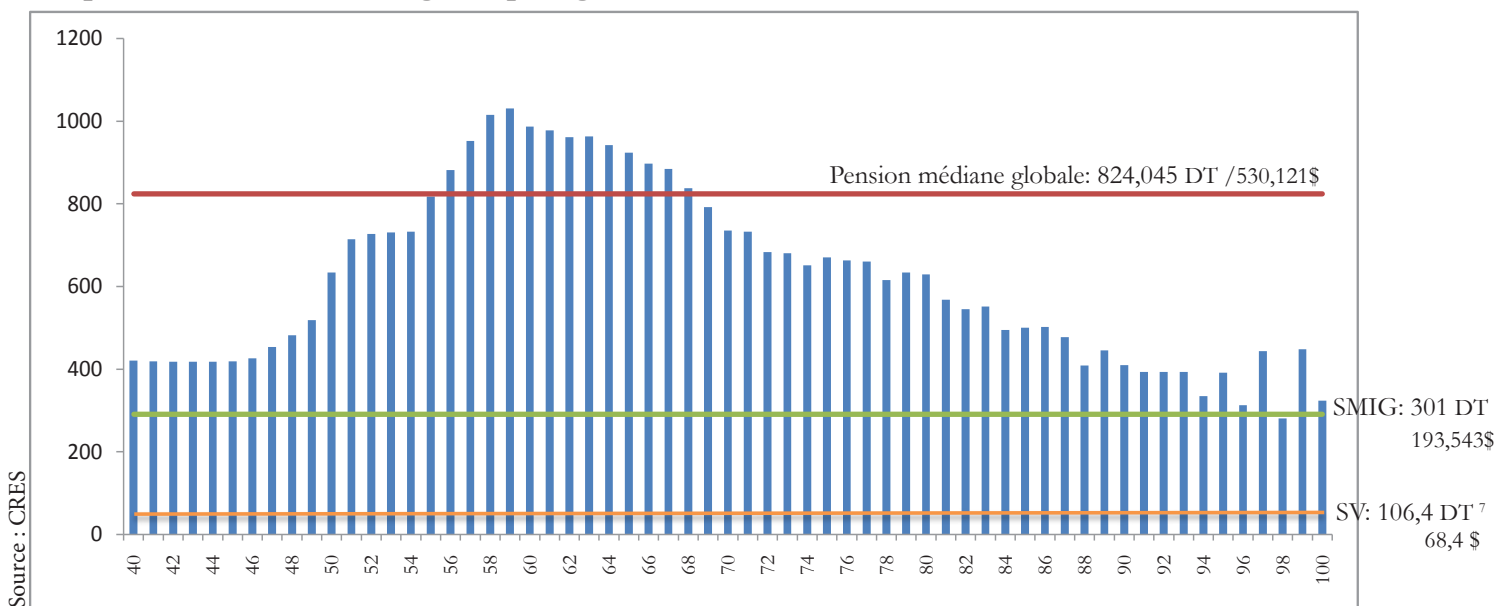
Toutefois, ces taux de pensions élevés ne suffisent pas pour renseigner sur le niveau de vie réel des retraités; pour en avoir une première idée, il faudrait disposer d'informations sur le montant des pensions.

Graphe n°2 : Distribution des retraités par taux de pension entre 2002-2012



Lecture : en 2012, 7,35% des retraités ont un taux de pension variant entre 35 % et 50%.

Graphe n°3 : Pension médiane globale par âge en 2012



Lecture : en 2012 la moitié des retraités du secteur public âgés de 60ans ont une pension supérieure à 986 DT, la moitié des retraités du secteur public ont une pension supérieure à 824 DT.

Le graphe n°3 renseigne qu'en 2012, la pension mensuelle médiane était 824 dinars, soit 2,73 fois le SMIG. Seules les personnes d'âge compris entre 55 et 68 ans avaient une pension médiane supérieure à ce montant. Cela suggère que cette catégorie de population dispose des pensions les plus élevées.

Plus l'âge du retraité s'éloigne de cette tranche d'âge, plus la valeur de la médiane décroît.

Ceci peut être expliqué par la différence des niveaux de scolarité entre les actifs, ce qui se répercute sur les catégories des métiers occupés et par conséquent sur les niveaux des salaires.

Notons dans ce contexte que pour la majorité des retraités du secteur public, la pension médiane par âge est supérieure au SMIG.

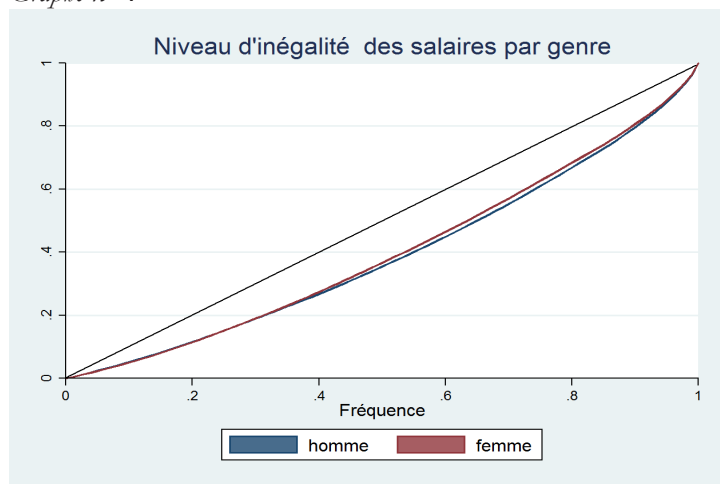
## 2.2 Niveau d'inégalité entre les retraités

Il est prévisible que les inégalités entre les retraités soient plus élevées que celles entre les actifs, étant donné que le système de retraite de par son fonctionnement, ne peut qu'accentuer les écarts existants chez les actifs en termes de profil des carrières (salaire et taux de cotisations). Cette prévision est confirmée par la courbe de Lorenz, en se basant sur le calcul de l'Indice de Gini<sup>8</sup>.

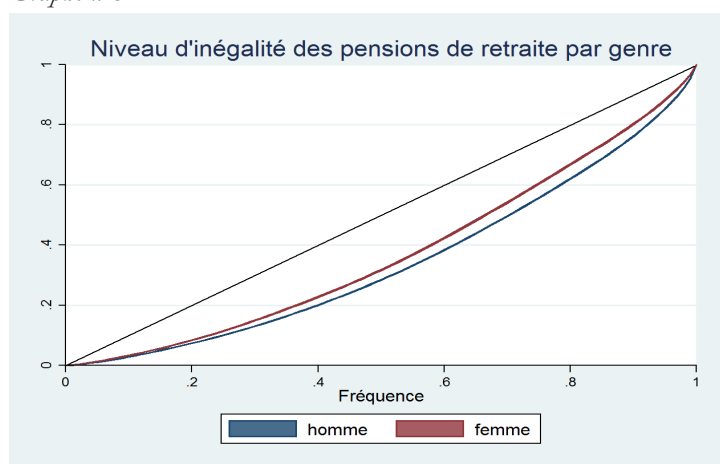
7. Seuil de vulnérabilité pour l'année 2010, (INS).

8 L'indice de Gini est un indicateur synthétique d'inégalités des revenus (salaires, niveaux de vie...). Il varie entre 0 et 1. Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite où tous les salaires, les revenus, les niveaux de vie... seraient égaux. A l'autre extrême, il est égal à 1 dans une situation la plus inégalitaire possible, celle où tous les revenus (les revenus, les niveaux de vie...) sauf un seraient nuls. Entre 0 et 1, l'inégalité est d'autant plus forte que l'indice de Gini est élevé.

Graphique n°4



Graphique n°5



L'analyse intragroupe des actifs (hommes/femmes) illustre bien que la distribution des revenus des femmes actives est plus égalitaire que celle des hommes actifs (graphique n°4). Ceci se traduit par un éloignement plus important de la courbe des hommes de la diagonale.

Cependant, l'écart entre les deux courbes n'est pas important ce qui révèle une absence de discrimination par genre due à la stabilité de l'emploi et des cotisations dans le secteur public pour les deux genres.

Retraités	Indice de Gini
Hommes	0.328
Femmes	0.276
<b>Total</b>	<b>0.321</b>
Actifs	Indice de Gini
Hommes	0.256
Femmes	0.202
<b>Total</b>	<b>0.235</b>

Pour ce qui est de la comparaison du niveau d'inégalité entre hommes et femmes dans la population retraitée, l'étude de l'indice de Gini de cette population a révélé que la distribution des pensions des femmes retraitées est plus égalitaire que celle des hommes retraités même si l'écart est faible (graphique n°5). Ceci pourrait être expliqué par la similitude des profils et du niveau de scolarité des femmes recrutées dans le système public pendant les années 70-80. Comparant aussi la distribution des revenus entre la population active et celle retraitée, on distingue qu'il y a plus d'inégalité dans la distribution des revenus chez la population des retraités que celle des actifs.

## Conclusion

Le système de retraite dans le secteur public se caractérise par une couverture totale, une régularité et une stabilité des cotisations, ajoutant à cela une législation favorable concernant le revenu de référence pour la pension. Une autre caractéristique du système se traduit par une croissance rapide du ratio de dépendance.

En 2012, la pension moyenne observée est de 891,5DT correspondant à 3 fois le SMIG ou 86% du salaire moyen dans le secteur public. Les pensions les plus élevées sont constatées pour la tranche d'âge 55ans à 68 ans, ceci provient vraisemblablement de l'accumulation d'une longue carrière.

De même, il est intéressant d'observer, qu'au cours de la période 2002-2012, la répartition des retraités selon le niveau de pension s'est améliorée. Elle demeure cependant quelque peu inégalitaire entre hommes/femmes.

Certaines difficultés informationnelles ont été rencontrées; elles concernent notamment la disponibilité des données relatives aux affiliés actifs des établissements publics à caractère non administratif, ainsi qu'à l'évolution des carrières des retraités par génération. La mise en place du système du compte individuel à la CNRPS devrait contribuer à combler ces insuffisances.

Des perspectives d'études seraient alors développées : en particulier l'examen de l'évolution des caractéristiques des retraités par génération ; ainsi que la simulation des pensions de la population venant de la sous-traitance et intégrées dans le système public depuis 2012./

9. Travailleurs appartenant avant l'année 2012 aux sociétés de sous-traitance et qui sont désormais intégrés aux entreprises publiques à caractère non administratif.